

DECISION N° DEC2026_031

Vu la délibération n°CC2026_071 du conseil communautaire en date du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire à la présidente,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché n°26TDS09 portant sur des travaux de remplacement du système de sécurité incendie du centre aquatique Atlantys,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer et de signer le marché n°26TDS09 avec l'entreprise SASU EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES POITOU CHARENTE 901B rue de Moulinveau 17400 Saint-Jean-d'Angély, pour un montant de 57 846,79 € HT.

ARTICLE 3 : la décision prise en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales fera l'objet d'un compte-rendu à la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Saint Jean-d'Angély,